

RÈGLES GÉNÉRALES D'AUTORISATION ET DE TARIFICATION

RÉVEILLONS



DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes Règles générales d'autorisation et de tarification s'appliquent aux diffusions musicales données à l'occasion des bals et/ou spectacles ou concerts avec recettes restauration organisés la veille de Noël ou du jour du nouvel an.

CADRE LÉGAL

L'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle dispose que la diffusion d'une œuvre nécessite l'autorisation préalable et écrite de l'auteur. Toute diffusion d'une œuvre appartenant au répertoire de la Sacem doit donc être déclarée préalablement et faire l'objet de la signature d'un contrat général de représentation suivant les dispositions de l'article L. 132-18 du Code de la Propriété Intellectuelle.

■ **Tarif général** : Tarif applicable à l'organisateur qui n'a pas procédé à la déclaration préalable des diffusions musicales données par lui, notamment par l'envoi d'une demande d'autorisation complétée ou une déclaration en ligne sur le site www.sacem.fr, et n'a pas conclu, dans les quinze jours calendaires suivant la date de sa présentation, le Contrat général de représentation l'autorisant à procéder à ces diffusions musicales.

■ **Tarif réduit** : Tarif applicable à l'organisateur qui a procédé à la déclaration préalable des diffusions musicales données par lui, notamment par l'envoi d'une demande d'autorisation complétée ou une déclaration en ligne sur le site www.sacem.fr, et a conclu, dans les quinze jours calendaires suivant la date de sa présentation, le Contrat général de représentation l'autorisant à procéder à ces diffusions musicales. Il se traduit par une réduction de 20% sur le Tarif Général.

TARIFICATION

1. Définitions

- **Prix du menu** : le prix du menu correspond au tarif acquitté, consommations incluses, par chaque convive, et s'entend toutes taxes et service compris. Dans le cas exceptionnel où le repas est offert en tout ou partie aux convives, ou s'il est préparé par les organisateurs eux-mêmes, c'est le prix de revient par personne qui est pris en compte.
- **Recettes prises en compte** : les recettes prises en compte pour le calcul des droits détaillé au 3 ci-dessous sont celles qui proviennent de la **vente des repas, boissons comprises et service inclus**.
- L'organisateur assujéti à la TVA peut bénéficier de la déduction de celle-ci sur les recettes prises en compte pour le calcul des droits d'auteur, en contrepartie de la remise des documents comptables appropriés (liasse fiscale, attestation comptable, ou tout document réclamé par la Sacem permettant de justifier des recettes réalisées).

2. Réveillons avec prix du menu jusqu'à 200€ et jusqu'à 200 convives

Le montant des droits d'auteur relève d'une tarification forfaitaire déterminée en fonction du prix du ou des menu(s) et du nombre de convives.

Validité : 2024 - 2026

FORAITS EN EUROS HT PAR RÉVEILLON (MUSIQUE VIVANTE) - TARIF GÉNÉRAL

PRIX DU COUVERT	NOMBRE DE CONVIVES																
	jusqu'à 40	jusqu'à 50	jusqu'à 60	jusqu'à 70	jusqu'à 80	jusqu'à 90	jusqu'à 100	jusqu'à 110	jusqu'à 120	jusqu'à 130	jusqu'à 140	jusqu'à 150	jusqu'à 160	jusqu'à 170	jusqu'à 180	jusqu'à 190	jusqu'à 200
jusqu'à 40€	62,20	99,00	121,00	143,00	165,00	187,00	209,00	231,00	253,00	275,00	297,00	319,00	341,00	363,00	385,00	407,00	429,00
jusqu'à 50€	99,00	111,38	136,13	160,88	185,63	210,38	235,13	259,88	284,63	309,38	334,13	358,88	383,63	408,38	433,13	457,88	482,63
jusqu'à 60€	121,00	136,13	166,38	196,63	226,88	257,13	287,38	317,63	347,88	378,13	408,38	438,63	468,88	499,13	529,38	559,63	589,88
jusqu'à 70€	143,00	160,88	196,63	232,38	268,13	303,88	339,63	375,38	411,13	446,88	482,63	518,38	554,13	589,88	625,63	661,38	697,13
jusqu'à 80€	165,00	185,63	226,88	268,13	309,38	350,63	391,88	433,13	474,38	515,63	556,88	598,13	639,38	680,63	721,88	763,13	804,38
jusqu'à 90€	187,00	210,38	257,13	303,88	350,63	397,38	444,13	490,88	537,63	584,38	631,13	677,88	724,63	771,38	818,13	864,88	911,63
jusqu'à 100€	209,00	235,13	287,38	339,63	391,88	444,13	496,38	548,63	600,88	653,13	705,38	757,63	809,88	862,13	914,38	966,63	1 018,88
jusqu'à 110€	231,00	259,88	317,63	375,38	433,13	490,88	548,63	606,38	664,13	721,88	779,63	837,38	895,13	952,88	1 010,63	1 068,38	1 126,13
jusqu'à 120€	253,00	284,63	347,88	411,13	474,38	537,63	600,88	664,13	727,38	790,63	853,88	917,13	980,38	1 043,63	1 106,88	1 170,13	1 233,38
jusqu'à 130€	275,00	309,38	378,13	446,88	515,63	584,38	653,13	721,88	790,63	859,38	928,13	996,88	1 065,63	1 134,38	1 203,13	1 271,88	1 340,63
jusqu'à 140€	297,00	334,13	408,38	482,63	556,88	631,13	705,38	779,63	853,88	928,13	1 002,38	1 076,63	1 150,88	1 225,13	1 299,38	1 373,63	1 447,88
jusqu'à 150€	319,00	358,88	438,63	518,38	598,13	677,88	757,63	837,38	917,13	996,88	1 076,63	1 156,38	1 236,13	1 315,88	1 395,63	1 475,38	1 555,13
jusqu'à 160€	341,00	383,63	468,88	554,13	639,38	724,63	809,88	895,13	980,38	1 065,63	1 150,88	1 236,13	1 321,38	1 406,63	1 491,88	1 577,13	1 662,38
jusqu'à 170€	363,00	408,38	499,13	589,88	680,63	771,38	862,13	952,88	1 043,63	1 134,38	1 225,13	1 315,88	1 406,63	1 497,38	1 588,13	1 678,88	1 769,63
jusqu'à 180€	385,00	433,13	529,38	625,63	721,88	818,13	914,38	1 010,63	1 106,88	1 203,13	1 299,38	1 395,63	1 491,88	1 588,13	1 684,38	1 780,63	1 876,88
jusqu'à 190€	407,00	457,88	559,63	661,38	763,13	864,88	966,63	1 068,38	1 170,13	1 271,88	1 373,63	1 475,38	1 577,13	1 678,88	1 780,63	1 882,38	1 984,13
jusqu'à 200€	429,00	482,63	589,88	697,13	804,38	911,63	1 018,88	1 126,13	1 233,38	1 340,63	1 447,88	1 555,13	1 662,38	1 769,63	1 876,88	1 984,13	2 091,38

Validité : 2024 - 2026

FORAITS EN EUROS HT PAR RÉVEILLON (MUSIQUE VIVANTE) - TARIF RÉDUIT

PRIX DU COUVERT	NOMBRE DE CONVIVES																
	jusqu'à 40	jusqu'à 50	jusqu'à 60	jusqu'à 70	jusqu'à 80	jusqu'à 90	jusqu'à 100	jusqu'à 110	jusqu'à 120	jusqu'à 130	jusqu'à 140	jusqu'à 150	jusqu'à 160	jusqu'à 170	jusqu'à 180	jusqu'à 190	jusqu'à 200
jusqu'à 40€	49,76	79,20	96,80	114,40	132,00	149,60	167,20	184,80	202,40	220,00	237,60	255,20	272,80	290,40	308,00	325,60	343,20
jusqu'à 50€	79,20	89,10	108,90	128,70	148,50	168,30	188,10	207,90	227,70	247,50	267,30	287,10	306,90	326,70	346,50	366,30	386,10
jusqu'à 60€	96,80	108,90	133,10	157,30	181,50	205,70	229,90	254,10	278,30	302,50	326,70	350,90	375,10	399,30	423,50	447,70	471,90
jusqu'à 70€	114,40	128,70	157,30	185,90	214,50	243,10	271,70	300,30	328,90	357,50	386,10	414,70	443,30	471,90	500,50	529,10	557,70
jusqu'à 80€	132,00	148,50	181,50	214,50	247,50	280,50	313,50	346,50	379,50	412,50	445,50	478,50	511,50	544,50	577,50	610,50	643,50
jusqu'à 90€	149,60	168,30	205,70	243,10	280,50	317,90	355,30	392,70	430,10	467,50	504,90	542,30	579,70	617,10	654,50	691,90	729,30
jusqu'à 100€	167,20	188,10	229,90	271,70	313,50	355,30	397,10	438,90	480,70	522,50	564,30	606,10	647,90	689,70	731,50	773,30	815,10
jusqu'à 110€	184,80	207,90	254,10	300,30	346,50	392,70	438,90	485,10	531,30	577,50	623,70	669,90	716,10	762,30	808,50	854,70	900,90
jusqu'à 120€	202,40	227,70	278,30	328,90	379,50	430,10	480,70	531,30	581,90	632,50	683,10	733,70	784,30	834,90	885,50	936,10	986,70
jusqu'à 130€	220,00	247,50	302,50	357,50	412,50	467,50	522,50	577,50	632,50	687,50	742,50	797,50	852,50	907,50	962,50	1 017,50	1 072,50
jusqu'à 140€	237,60	267,30	326,70	386,10	445,50	504,90	564,30	623,70	683,10	742,50	801,90	861,30	920,70	980,10	1 039,50	1 098,90	1 158,30
jusqu'à 150€	255,20	287,10	350,90	414,70	478,50	542,30	606,10	669,90	733,70	797,50	861,30	925,10	988,90	1 052,70	1 116,50	1 180,30	1 244,10
jusqu'à 160€	272,80	306,90	375,10	443,30	511,50	579,70	647,90	716,10	784,30	852,50	920,70	988,90	1 057,10	1 125,30	1 193,50	1 261,70	1 329,90
jusqu'à 170€	290,40	326,70	399,30	471,90	544,50	617,10	689,70	762,30	834,90	907,50	980,10	1 052,70	1 125,30	1 197,90	1 270,50	1 343,10	1 415,70
jusqu'à 180€	308,00	346,50	423,50	500,50	577,50	654,50	731,50	808,50	885,50	962,50	1 039,50	1 116,50	1 193,50	1 270,50	1 347,50	1 424,50	1 501,50
jusqu'à 190€	325,60	366,30	447,70	529,10	610,50	691,90	773,30	854,70	936,10	1 017,50	1 098,90	1 180,30	1 261,70	1 343,10	1 424,50	1 505,90	1 587,30
jusqu'à 200€	343,20	386,10	471,90	557,70	643,50	729,30	815,10	900,90	986,70	1 072,50	1 158,30	1 244,10	1 329,90	1 415,70	1 501,50	1 587,30	1 673,10

- Cas des réveillons avec **plusieurs menus proposés à des prix différents** (exemple : menu adultes et menu enfants) :
 - le montant final des droits est constitué de la somme des forfaits correspondant à chaque menu
 - si le nombre total de convives dépasse 200 et/ou que l'un des prix de menu dépasse 200€, le tarif présenté au 3 ci-dessous s'applique.

- Cas des réveillons avec **prix d'entrée n'intégrant pas de repas** : ces réveillons relèvent de la tarification décrite au point 3 ci-après.

3. Réveillons avec prix du menu supérieur à 200€ et/ou avec plus de 200 convives

Le montant des droits d'auteur est déterminé par application d'un **pourcentage** sur les **recettes** brutes toutes taxes et service inclus, telles que définies ci-dessus.

TAUX	
Tarif Général	
Musique vivante	5,50%

Le montant final résultant de l'application de ce taux sur les recettes ne peut être inférieur au forfait le plus élevé de la grille présentée au 2. ci-dessus. Si le nombre de convives est inférieur ou égal à 190 ou si le prix du menu est inférieur ou égal à 190 €, le montant à retenir est celui qui correspond au forfait maximum de la tranche correspondante.

En cas de pluralité de prix de menus, ce minimum est déterminé sur la base du nombre total de participants *payants* et du prix moyen acquitté par eux.

4. Dispositions complémentaires

- **Musique enregistrée** : Les forfaits et taux applicables sont majorés de 25 % en cas d'utilisation de supports enregistrés (à réduire proportionnellement à la durée d'utilisation de chaque mode de diffusion en cas d'utilisation mixte musique vivante et musique enregistrée).
- **Invitations** : lorsque l'accès à la manifestation est conditionné à une contrepartie obligatoire (droit d'entrée, consommation obligatoire...) et que le nombre de ces contreparties *offertes* excède 5 % *des payantes*, une majoration du montant des droits est appliquée selon le barème suivant :

Part des contreparties offertes	de 5% à 10%	jusqu'à 15%	jusqu'à 20%	+ de 20%
Majoration des droits	2,50%	5,00%	10,00%	15,00%

- **Droits provisionnels** : Dans le cas où l'organisateur ne déclare pas la manifestation, et/ou les informations nécessaires à la détermination de la tarification, la Sacem pourra lui notifier des droits à titre provisionnel et à parfaire après communication des éléments manquants. Leur montant sera calculé sur la base des éléments dont la Sacem aura pu avoir connaissance (conditions d'organisation de l'année précédente, recettes réalisées, dépenses engagées, prix pratiqués...) ou, en l'absence de ces éléments, selon les modalités suivantes :
 - Séance relevant de la tarification forfaitaire du 2. ci-dessus : le montant correspondra au montant maximum de la grille forfaitaire.
 - Séance relevant de la tarification proportionnelle du 3. ci-dessus, ou dont le mode de tarification ne peut être déterminé : le montant retenu sera égal à trois fois le montant du forfait le plus élevé de la grille présentée au 2. ci-dessus.
- **Modulation du tarif pour utilisation d'œuvres du domaine public ou ne motivant pas l'intervention de la Sacem** : Dans l'hypothèse où un spectacle, notamment concert de musique symphonique, folklorique ou traditionnelle, comédie musicale et spectacle musical ferait en partie appel à des œuvres tombées dans le domaine public ou ne motivant pas l'intervention de la Sacem, le tarif peut être modulé en fonction de la durée des œuvres motivant l'intervention de la Sacem par rapport à la durée des œuvres interprétées ou diffusées – à la condition que le programme des œuvres diffusées soit remis à la Sacem dans les formes exigées par cette dernière, et qu'il y ait conformité entre le programme annoncé et les œuvres réellement interprétées au cours de la séance.
Le pourcentage de musique motivant l'intervention de la Sacem est alors appliqué sur le forfait (point 2. ci-dessus) ou le taux (point 3. ci-dessus). Dans ce cas, le montant final des droits ne peut être inférieur au forfait minimum de la grille présentée au 2. ci-dessus, réduit de 50%.

RÉDUCTIONS

Le titulaire de l'autorisation peut bénéficier des réductions suivantes non cumulables entre elles :

- Réduction au titre de l'adhésion à un organisme signataire d'un Accord de partenariat avec la Sacem dont le périmètre inclut le présent barème.
- Réduction en qualité d'association d'éducation populaire ou ayant un but d'intérêt général, sous certaines conditions, et sans nécessité de déclaration préalable.

Dans le cas où plus d'une de ces réductions peut être revendiquée, la plus favorable sera retenue.

INDEXATION

Les forfaits de droits d'auteur indiqués aux présentes sont susceptibles d'être indexés par la Sacem selon une périodicité triennale avec effet au 1er janvier de la période suivante en fonction de l'évolution de l'indice INSEE « Services Récréatifs et Culturels ».

INFORMATION DROITS SPRÉ

Au titre de la Rémunération Équitable, la Spré, Société pour la Perception de la Rémunération Équitable, reverse aux artistes-interprètes et aux producteurs les sommes réglées par les diffuseurs d'œuvres musicales via un support enregistré. La Spré a mandaté la Sacem pour collecter la Rémunération Équitable auprès des lieux sonorisés et des organisateurs d'événements occasionnels.

« Rémunération Équitable » - Tarif ht : 65% du droit d'auteur.

Minimum annuel de facturation : 102,27 € ht

(Pour les séances occasionnelles non commerciales, organisées par des associations de bénévoles, à but non lucratif : 50% de réduction sur le minimum de facturation)

A savoir :

Les forfaits et les montants minima de rémunération sont indexés par secteur d'activité suivant les pratiques et usages en matière de droits d'auteur (art. 9 de la décision du 5 janvier 2010).

La rémunération équitable ne s'applique pas aux séances avec musique vivante.

Consulter les tarifs Spré : www.spre.fr